

Décision

Générale

colonial

Décision n° 34-148-1909 investissant M. Castaing, Secrétaire général du Gouvernement des différentes attributions réservées au Président du Conseil du Contentieux pendant l'année 1909.

n° 34-148-1909

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 février 1909

Numéro JO
n° 148 du 01/03/1909

Date du numéro
1 mars 1909

VISAS

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vul l'article 1er § 3 du décret du 5 août 1881 concernant l'organisation et la compétence des Conseils du Contentieux administratif dans les Colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, décret rendu applicable à toutes les autres colonies par celui du 7 septembre 1881,

TEXTE INTÉGRAL

M. Castaing, Secrétaire général du Gouvernement, est investi, pour l'année 1909, des différentes attributions réservées par le décret susvisé du 5 août 1881 au Président du Conseil du Contentieux administratif de la Colonie. La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P. PASCAL.